



Éditorial

POURQUOI AUTANT D'INDIFFÉRENCES ?

L'agriculture est en crise ! Cela est incontestable et résulte d'une politique utopique, qui prétend nourrir la population avec des produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de qualité pour les consommateurs, tout en laissant une place considérable aux importations étrangères, bien loin d'égaliser la qualité de nos productions françaises.

Quant à la politique européenne, elle obéit depuis de nombreuses années aux lobbys, c'est-à-dire aux financiers, plutôt qu'aux représentants élus par les populations.

Le résultat est une baisse régulière et ininterrompue du nombre d'agriculteurs ; selon l'INSEE en 1970, ils étaient environ 1 588 000, et en 2025 on les estime à seulement 350 000, soit une baisse de 78%.

Pour mémoire, en 1970 la France comptait 50,8 millions d'habitants, aujourd'hui nous sommes 69,1 millions.

Aussi le constat est évident : les besoins de la population étant plus importants, la production est donc compensée par une main-d'œuvre salariale.

Cependant, les données de l'INSEE sont beaucoup moins précises concernant le nombre de salariés agricoles. En 1970, une estimation assez approximative situait leur effectif entre 250 000 à 300 000. Pourquoi cette imprécision ? Simplement parce qu'à cette époque, une partie importante de ces travailleurs n'était pas déclarée. S'y ajoutaient également des aides familiaux qui accompagnaient le chef d'exploitation (son épouse, un parent) ou un individu pris en charge par l'agriculteur, qui le logeait, le nourrissait et parfois lui octroyait une modeste rémunération.

Aujourd'hui l'imprécision est toujours présente, car même l'INSEE aurait des difficultés à prendre en compte le nombre de salariés dans la production agricole.

Plusieurs modes de calcul existent : l'équivalent temps plein, soit 1820 heures annuelles, congés payés inclus et 7 à 10 jours fériés. Cela peut correspondre au travail de 2 à 4 personnes sur l'année.

L'autre aspect concerne les travailleurs occasionnels, qui notamment font des saisons, par exemple dans les vignobles : taille des vignes et récolte du raisin.

Nous avons aussi un chiffre très précis : celui des salariés classés dans le collège 3A lors des élections à la chambre d'agriculture, soit 446 221 inscrits.

A travers cette présentation, nous observons très clairement que le nombre d'agriculteurs a fortement diminué depuis 55 ans. Il est également vrai que les outils et les techniques de production ont, au fil des années, fortement évolués, mais la charge de travail reste conséquente.

Ce constat est réel et il honnête de dire que, sur l'ensemble du territoire, ce sont des salariés qui viennent compenser ce déficit en main-d'œuvre. Et pourtant la reconnaissance est faible.

Les agriculteurs se flattent de créer des emplois directs et indirects grâce à leurs activités, mais ont beaucoup de mal à reconnaître leurs propres salariés.

Dans le paysage de l'emploi, nous sommes déjà 446 221 reconnus car inscrits au collège 3A. Mais les temps partiels et les saisonniers sont totalement ignorés. Pourtant, à titre d'exemple, nous sommes beaucoup plus nombreux que les salariés de EDF, un des tout premiers groupes industriels en France, qui compte près de 190 000 d'actifs ! Je vais bien évidemment éviter de comparer les avantages de nos deux catégories de salariés...

Mais je pose la question : combien de temps encore les salariés de la production seront invisibles au regard d'un certain nombre d'employeurs de main-d'œuvre et de presque l'ensemble des politiques de ce pays ?

Jean - Luc HILARY

Animateur Administrateur et Administratrice

Agenda

Pour recevoir le programme des activités,
contacter l'Association des salariés agricoles au :
02 97 46 22 00 ou jeanlucasa56@gmail.com

Suivez l'actualité sur la page [facebook](#) de l'Association.

Adhérez à l'Association en ligne via [Helloasso](#)

**ASSOCIATION DES SALARIÉS
AGRICOLÉS DU MORBIHAN**

Av. Borgnis Desbordes - C.S. 62398
56009 VANNES CEDEX

02 97 46 22 00



LE 9 JUIN - Réunion - à Locminé - Formation à 19h30.

Votre vie en ligne peut basculer avec quelques secondes d'inattention. Venez découvrir les risques du numérique et comment vous protéger. Réunion ouverte à tous intervention d'un professionnel.



LE 20 JUIN - Sortie « Île d'Arz ».

Sur inscriptions adhérents et familles (AVANT LE 05 JUIN) : jeanlucasa56@gmail.com



LE 29 SEPT. - Réunion - à Locminé - Formation à 18h30.

Réunion sur les droits des salariés agricoles. Seront présentes différentes organisations syndicales représentatives de la production agricole. Ils seront à votre écoute et ils pourront répondre à vos questions.



LE 10 & 11 OCTOBRE - Salon « OHHH LA VACHE » - à Pontivy.

Votre association sera présente au salon, venez nous retrouver au stand de l'association des salariés agricole du Morbihan.

Sur la droite, vous sont exposées différentes aides auxquelles vous pouvez bénéficier en tant qu'affiliés à la MSA et bien sûr sous condition de revenu. **Contact : 02 99 01 80 80, ou via l'espace privé.**

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES, TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION : « MA MSA & MOI » !



Contactez ou prenez rendez-vous avec la MSA, modifiez vos coordonnées personnelles, déposez ou consultez des documents, consultez vos paiements et remboursements... avec l'application « **Ma MSA et Moi** », tout devient plus simple ! On vous explique comment faire :

1. Je crée Mon Espace Privé sur le site de la MSA : portesdebretagne.msa.fr (Je suis muni de ma carte Vitale, et ma boîte email est ouverte).

2. Je télécharge l'application Ma MSA & Moi (disponible sur App Store ou Playstore). Pour me connecter, il me suffit de **renseigner l'adresse email et le mot de passe** que j'ai fournis lors de la création de Mon Espace Privé.

3. Une fois que je suis connecté, je peux :

- ➔ Suivre le paiement de mes prestations et remboursements
- ➔ Suivre mes demandes formulées à la MSA Portes de Bretagne
- ➔ Consulter ou envoyer des documents
- ➔ Contacter ou prendre un rendez-vous avec la MSA.



App Store



Google Play

Publi-rédactionnel



AGRICA PRÉVOYANCE

La solution pour la protection sociale des salariés des secteurs agri, agro et affinitaires



Depuis des années, nous sommes à vos côtés pour vous proposer, à vous et à vos proches, une protection sociale solide, simple et adaptée à votre réalité de salarié agricole. Une couverture pensée pour vous accompagner au quotidien et vous soutenir dans les moments qui comptent le plus.

AGRICA PRÉVOYANCE, c'est :

- Vous protéger, ainsi que vos proches, face aux aléas de la vie (arrêt de travail, invalidité, décès).
- Réduire vos dépenses de santé grâce à une prise en charge adaptée.
- Vous aider à préparer votre retraite avec le Plan d'Épargne Retraite, co-financé par votre entreprise.
- Profiter des performances de votre entreprise grâce à l'épargne salariale.
- Vous simplifier le quotidien avec des services inclus : réseau de soins et assistance

Le saviez-vous ?

Depuis le 1er juillet 2021, grâce à un accord national signé par les partenaires sociaux de la production agricole, des Cuma et des ETARF, quelque soit votre statut, vous bénéficiez d'un **Plan d'Épargne Retraite (PER)** en points.

Pour en savoir plus sur le PER en points d'AGRICA PRÉVOYANCE : www.groupagricra.com

À vos côtés, quand vous en avez besoin

Un coup dur, une difficulté personnelle ou professionnelle ? Vous pouvez compter sur Agrica pour accompagner. Aides financières, écoute, solutions concrètes : notre action sociale s'appuie sur un réseau de proximité.

Et pour aller plus loin, AGRICA vous propose aussi des dispositifs de prévention sur mesure, adaptés aux réalités de votre métier.

Pour en savoir plus sur les dispositifs à votre disposition : <https://www.groupagricra.com/action-sociale>

Des questions sur vos dispositifs de protection sociale ? Contactez nos conseillers spécialisés à l'agence Agrica de Rennes :

☎ 01 71 21 19 31
@ agence.rennes@groupagricra.com

AGRICA PRÉVOYANCE
Proches par nature, engagés à vos côtés

AGRICA PRÉVOYANCE - www.groupagricra.com - représente CPCEA (SIRET 784 411 134 00033), institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale et CPCEA Retraite Supplémentaire, (SIRET - 891 966 574 00016), société anonyme au capital social de 126 245 500 euros, régie par le Code des Assurances - Membres du GIE AGRICA GESTION (RCS Paris n° 493 373 682) - situées au 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris et soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège est établi 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

LES AIDES AUX FAMILLES, AUX ENFANTS & AUX JEUNES

LES BÉNÉFICIAIRES :

Les familles allocataires MSA au titre des prestations familiales MSA Porte de Bretagne ou à défaut des prestations de l'assurance maladie et ne pas percevoir de prestations d'un autre organisme de protection sociale. Ces aides sont soumises à des conditions d'attribution.



AIDES INDIVIDUELLES → FAMILLES ET ENFANTS

• **Aide à la naissance ou à l'adoption d'un enfant** : Apporter un soutien financier pour financer des dépenses liées à l'arrivée d'un enfant. *Virement automatique.*

• **Allocation deuil d'un parent** : Soutenir financièrement les familles au moment du décès de l'un des parents.

• **Aide à domicile pour les familles** : Accompagner les parents et les enfants lors d'un événement qui affecte l'équilibre familial pour permettre à la famille de progresser, via une réponse transitoire, vers une solution pérenne. *Demande faite par un prestataire conventionné.*

Deux types d'interventions possibles : Auxiliaire de vie sociale (AVS) ou Technicienne en intervention sociale et familiale (TISF).

• **Douze heures naissances** : Faciliter l'accueil du nouveau-né à son domicile par l'attribution de 12h d'aide à domicile pour la réalisation des tâches ménagères.

• **Aides aux familles ayant un enfant en situation de handicap*** : Apporter un soutien financier complémentaire aux aides légales. *Aide exceptionnelle.*

• **Aide financière individuelle aux familles*** : Aider les ressortissants MSA à surmonter une difficulté momentanée liée à une situation sociale fragile. *Demande effectuée par un travailleur social.*

• **Prime à l'installation des assistants maternels (PIAM)** : Faciliter l'installation des assistants maternels en finançant leur équipement.

• **Aide aux activités sportives et culturelles** : Permettre aux enfants de pratiquer une activité culturelle ou sportive régulière.

• **Aide aux vacances et aux loisirs (ANCV)** : Aider les familles avec enfants à accéder aux vacances et aux loisirs. *Envoi automatique de chèques vacances.*

• **Prêt à l'équipement ou prêt habitat aux familles** : La MSA portes de Bretagne propose ces deux types de prêts à un taux 0% , selon des conditions de ressources et dans la limite de 1500€ pour l'équipement et de 6000€ pour l'habitat.

AIDES INDIVIDUELLES → JEUNESSE :

• **BAFA/ AFD** : Soutenir les jeunes ressortissants du régime agricole dans leurs démarches de formation aux fonctions d'animateurs et de directeurs de centre de loisir. *Pour les jeunes de moins de 25 ans.*

• **Aide au passage du code de la route** : Soutenir les jeunes ayant validé leur code de la route dans le cadre du passage de leur permis de conduire. *Pour les jeunes de moins de 25 ans.*

• **Aide à la poursuite d'études** : Soutenir les jeunes et leurs familles dans la poursuite de leurs études post-bac. *Pour les jeunes entre 16 et 25 ans ne bénéficiant pas de l'allocation rentrée scolaire et qui suivent des études supérieures ou en alternance.*

• **Aide à l'entrée dans la vie active.**** Soutenir les jeunes ressortissants du régime agricole au moment de leur entrée dans la vie active. *Pour les jeunes de 16 à 25 ans.*

Rejoignez-nous sur Facebook !



Association des Salariés Agricoles du Morbihan

624 followers - 12 suivi(e)s

<https://www.facebook.com/people/Association-des-Salariés-Agricoles-du-Morbihan/100054248510551/>



L'ÉLECTRO-AGRICULTURE

La photosynthèse, la réaction chimique qui permet la quasi-totalité de la vie sur Terre, est extrêmement inefficace pour capter l'énergie - seul environ 1% de l'énergie lumineuse absorbée par une plante est converti en énergie chimique à l'intérieur de la plante.

Des bios ingénieurs proposent une méthode radicalement nouvelle de production alimentaire qu'ils appellent "électro-agriculture". Cette méthode remplace essentiellement la photosynthèse par une réaction chimique alimentée par l'énergie solaire qui convertit plus efficacement le CO² en une molécule organique que les plantes seraient génétiquement modifiées pour "manger".

L'électro-agriculture consisterait à remplacer les champs agricoles par des bâtiments à plusieurs étages. Des panneaux solaires installés sur ou à proximité des bâtiments absorberaient le rayonnement solaire, et cette énergie alimenterait une réaction chimique entre le CO² et l'eau pour produire de l'acétate. L'acétate serait ensuite utilisé pour nourrir les plantes cultivées en hydroponie. La méthode pourrait également être utilisée pour cultiver d'autres organismes producteurs d'aliments, puisque l'acétate est naturellement utilisé par les champignons, les levures et les algues. Elle peut être mise en place dans des zones hostiles et non arables, tel que des régions arides ou non arables même à l'espace, ou en intérieur dans le noir.

Les chercheurs indiquent en effet que leur technique fonctionne dans l'obscurité. L'électro-agriculture permettrait aussi de gagner énormément de place (une réduction de 88% de l'utilisation des terres agricoles).

Les premiers essais concluants ont été menés sur de la laitue, du riz, du canola, du poivron et de la tomate. Les chercheurs pensent poursuivre avec des céréales et le riz, voir la culture de viande synthétique.

Il ne reste plus qu'à prouver que cette méthode n'a pas de conséquences néfastes et peut - être que la faim dans le monde sera bientôt un lointain souvenir ?

Article de Jérôme LE TADIC, Trésorier



QUESTION DES LECTEURS

Les aides sociales doivent être demandées auprès de quels organismes ? Et pour quels objectifs ?

Les aides sont souvent divers et varié mais aussi données sous certaines conditions et la plupart du temps non cumulables.

Aussi le plus simple est d'en faire la demande à la MSA, ils pourront vous orienter avec précision et vous éviter de passer à côté de vos droits en vous précisant toutes les conditions nécessaires liés à votre situation. Trop souvent les salariés de la production hésitent à réclamer ces aides, leur isolement les rend souvent plus vulnérable car insuffisamment renseignés.

C'est la difficulté de cette population qui a tendance à se renfermer sur eux même ; mais pourtant, ils doivent comprendre que la MSA est là certes pour leurs remboursements maladie et prestation familiale et aussi pour les accompagner dans des moments plus particuliers de leurs vie. Des problèmes momentanés d'argent occasionné par une panne imprévu de voiture d'un électroménager ou tout autre situation familiale.

Le réflexe le plus simple est encore d'appeler le service des aides sociales de la MSA ; de cette façon vous serez mieux renseigné, car le pire serait de passer à côté d'une aide simplement parce que vous ne l'auriez pas demandé.

Emploi

LES OFFRES D'EMPLOI DES ANEFA 56 ET ANEFA 35



Tél. : 02 97 46 22 14
Cité de l'agriculture - BP 183 - 56005 VANNES CEDEX
Toutes les offres sur la [page Facebook de l'ANEFA Morbihan](#)



Tél. : 06 33 28 20 54
Rue M. Le Lannou - CS 14226 - 35042 Rennes Cedex
Toutes les offres sur la page [Facebook de l'ANEFA Ile et Vilaine](#)

emploi56@anefa.org et emploi35@anefa.org
www.agriemploi56.com ou www.lagriculture-recrute.org

MAURON (56430) : OFR - 065443-56
Bovin lait - Tps plein - CDD 4 mois - BAC

PLUVIGNER (56330) : OFR-065406-56
Élevage caprin - Tps plein - CDI - BTS, DUT

PLUMELIAU-BIEUZY (56930) : OFR-065422-56
Volailles - Tps plein - CDI - 1550€ NET sans formation

EVELLYS (56500) : OFR-065187-56
Élevage porcin - Tps plein - CDI - salaire selon profil - CAPA

NOUVOITOU (35410) : OFR-065441-35
Grande culture - Tps plein - CDI - BAC - Expérience entre 1 et 5 ans

DOMAGNE (35113) : OFR-065116-35
110 VL et 85 HA - Tps plein - CDI - CAPA - Expérience entre 1 et 5 ans

BRUZ (35170) : OFR-065470-35
Porc NE 200 Truies 220 HA - Tps plein - CDI

BAULON (35580) : OFR-065314-35
Maraîchage 8 HA 4000 m2 d'abri en agriculture biologique - Tps plein - CDI

Pour recevoir le BULLETIN D'ADHÉSION

Retourner le coupon à l'Association des salariés agricoles du Morbihan

Avenue Borgnis Desbordes - CS 62398 - 56009 VANNES cedex - 02 97 46 22 00 ou s'informer sur l'adhésion en ligne :

www.helloasso.com/associations/association-des-salaries-agricole-du-morbihan

Nom Prénom

Profession

Adresse

Tél. Email :

Carte CEZAM (uniquement sur demande, elle coûte 18€ à l'association et vous êtes nombreux à ne pas l'utiliser) ☐ Je souhaite la carte CEZAM

Ⓢ Tarifs des cotisations : Célibataire 17 € / Couple 24 € / Chômeur 13 €



PETITS RAPPELS

 **Pour ceux qui d'entre vous qui souhaitez adhérer à l'association**, il est important que vous écriviez très lisiblement votre adresse mail, surtout si vous prenez la carte CEZAM, pensez bien également à cocher les bonnes cases en fonction de vos souhaits.



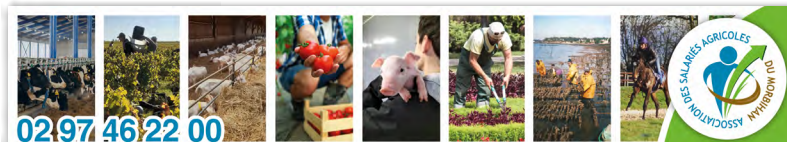
 Dans l'agenda nous vous proposons différents rendez-vous, si cela vous intéresse notez les biens dans votre agenda. Si vous voulez participer à notre sortie à l'île d'Arz. Prévenez nous rapidement pour être sûre d'avoir votre place sur le bateau.

 **Les salaires n'ont pas été négociés, mais cependant le SMIC devrait progresser de 2,4 % dès le premier juin.** Aussi surveillez bien les informations et vos fiches de payes, car aucun salaire ne devra être rémunéré en dessous du SMIC, cela pourrait bien concerner les deux premiers coefficients des différentes grilles de salaire des différentes conventions.

À ne pas manquer !

Comme vous pouvez le remarquer au mois d'octobre c'est le SALON OHHH LA VACHE À PONTIVY, comme chaque année nous y serons et **vous nous trouverez sous cette belle banderole.**

C'EST AVEC UN GRAND PLAISIR QUE NOUS VOUS ACCUEILLERONS !



ASSOCIATION DES
SALARIÉS AGRICOLES DU MORBIHAN



Pour plus d'informations sur l'événement, visitez le site internet : www.salon-ohhhlavache.fr
ou les réseaux sociaux : [Instagram](#) et [Facebook](#)